



Assemblée générale

Distr. générale
24 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Cinquième Commission

Points 134 et 20 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2024

Groupes de pays en situation particulière : suivi
de la cinquième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés

Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#)

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 23^e séance, le 21 novembre 2023, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#) sans le mettre aux voix. Elle était saisie de l'état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme ([A/C.2/78/L.70](#)).

II. Mandat énoncé dans le projet de résolution

2. Aux paragraphes 25 et 50 du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#), l'Assemblée générale :

a) Prie le Secrétaire général d'entreprendre, avec les pays les moins avancés, une étude complète qui sera réalisée avec le concours de toutes les entités compétentes du système des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes compétentes et qui portera sur les arrangements existants, les enseignements tirés et les lacunes recensées, et de la lui présenter à sa soixante-dix-neuvième session pour qu'elle l'examine plus avant ;

b) Approuve la proposition du Secrétaire général de renforcer les capacités et les fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement



pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des trois groupes de pays, d'améliorer la position stratégique du Bureau dans la gestion des grandes questions et activités de développement qui intéressent les pays les plus vulnérables et de faire en sorte que le Bureau soit en mesure de fournir à ces pays des services utiles tout en améliorant le taux d'exécution de ses activités, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues pour le Bureau dans le projet de budget-programme pour 2025.

III. Rapport entre le mandat énoncé dans le projet de résolution et le projet de budget-programme pour 2024

3. Le mandat énoncé dans le projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#) signifie que des produits et des activités devront être ajoutés au programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) [[A/78/6 \(Sect. 2\)](#)] du projet de budget-programme pour 2024.

IV. Produits et activités nécessaires à l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution

4. Le mandat énoncé au paragraphe 25 du projet de résolution signifierait qu'il faudrait procéder, avec le concours des entités du système des Nations Unies pour le développement et d'autres parties prenantes, à une étude complète des initiatives et arrangements organisant le dispositif d'alerte rapide multirisque et l'ensemble des mesures d'atténuation des crises liées à de multiples risques et des mesures de renforcement de la résilience, y compris les stratégies globales de financement de la lutte contre les catastrophes pour les pays les moins avancés, étude dans laquelle seraient recensés les enseignements à retenir et les lacunes et qui serait présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session.

5. Aux fins de l'exécution du mandat, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences devrait publier en 2024 dans les six langues officielles de l'Organisation un document d'avant-session d'environ 8 500 mots, qui viendrait s'ajouter à la charge de travail existante.

6. Le mandat énoncé au paragraphe 50 du projet de résolution signifierait qu'il faudrait prévoir dans le projet de budget-programme pour 2025 les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et améliorer l'efficacité du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, notamment des montants permettant de financer cinq postes supplémentaires (2 P-4 et 3 P-3), afin de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant des trois groupes de pays et de renforcer la cohérence dans la gestion des questions d'intérêt commun pour les trois groupes de pays.

V. Incidences budgétaires

7. Les ressources supplémentaires à prévoir sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources supplémentaires à prévoir

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	À partir de 2026
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)			
Autres dépenses de personnel			
Services de documentation	24 500	–	–
Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement)			
Postes	–	546 000	1 091 500
Consultants	–	50 000	50 000
Experts	–	50 000	50 000
Voyages du personnel	–	50 000	50 000
Services contractuels	–	9 000	9 000
Fournitures et accessoires	–	1 000	1 000
Mobilier et matériel	–	17 500	–
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)			
Frais généraux de fonctionnement	–	71 000	–
Total	24 500	794 500	1 251 500

8. Un montant supplémentaire de 2 900 dollars est également à prévoir pour 2024 au chapitre 36 (Contributions du personnel).

9. Les ressources à prévoir pour 2025, qui s'élèvent à 794 500 dollars, seraient inscrites aux chapitres suivants du projet de budget-programme pour 2025 :

a) Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) (723 500 dollars) ;

b) Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (71 000 dollars).

VI. Récapitulatif des ressources nécessaires

10. Les incidences budgétaires pour 2024 se chiffrent à 27 400 dollars, comme indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir (avant actualisation des coûts)

(En dollars des États-Unis)

	2024	2025	À partir de 2026
Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)	24 500	–	–

	2024	2025	À partir de 2026
Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement)	–	723 500	1 251 500
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel)	–	71 000	–
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	2 900	55 900	111 800
Total (contributions du personnel incluses)	27 400	850 400	1 363 300

VII. Possibilité de financement au moyen des crédits prévus pour 2024

11. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2024 pour financer l'exécution du mandat énoncé dans le projet de résolution. Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2024.

VIII. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

12. L'adoption du projet de résolution [A/C.2/78/L.57](#) par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 24 500 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour 2024.

13. Le montant de 24 500 dollars serait prélevé sur le fonds de réserve pour 2024 et devrait faire l'objet d'une ouverture de crédits par l'Assemblée générale.

14. Il faudrait prévoir au chapitre 36 (Contributions du personnel) des ressources additionnelles d'un montant de 2 900 dollars, pour lesquelles l'Assemblée générale devrait ouvrir des crédits supplémentaires, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du projet de budget-programme pour 2024.